

Le service civique d'initiative permet aux jeunes de s'engager, de devenir volontaires et de concrétiser ou développer leur projet. Il est ouvert à tous les jeunes éligibles au service civique de tout milieu et de tout parcours.



Ton projet est éligible si

- Il permet la rencontre (ateliers, événements, rencontres, échanges...)
- Celui-ci a un impact positif sur la société, bénéfique pour la communauté
- Il est d'intérêt général.
=> (pas de projets commerciaux ou mettant les publics en compétition par exemple)

Intéressé? C'EST A TOI DE JOUER !!! => va sur la page <http://www.fol74.org/service-civique>

- **Contacte :** **Constance Lang**, collaboratrice projet jeunesse et référente du service civique
0608680356 - c.lang@fol74.org
- **Renseigne-toi** sur
 - le [Service Civique](#) et [sa charte des valeurs](#)
 - les [thématiques](#) possibles (solidarité, culture, loisirs, santé, sport, citoyenneté, environnement...)
 - la [FOL74](#), ses secteurs, ses projets d'éducation populaire et [ses valeurs éducatives](#)
 - Le blog des [projets des jeunes de la FOL74](#) (tu peux aussi demander à contacter d'autres volontaires)
- **Remplis :** la [fiche de candidature](#), avec un maximum d'informations.

La FOL 74 s'engage vis à vis des volontaires à	Le/la volontaire s'engage vis à vis de la FOL74 à
<ul style="list-style-type: none"> • faire un retour à toutes les candidatures • proposer un espace dans une de ses structures de Haute Savoie • présenter le/la volontaire et promouvoir son projet à <ul style="list-style-type: none"> - l'ensemble du réseau FOL74 et ses publics - aux partenaires locaux et internationaux • l'accompagner <ul style="list-style-type: none"> - dans différentes démarches pour le projet (définition du projet, appel à projet, mise en contact...) - pour lui permettre d'être un maximum en autonomie • l'intégrer le/la volontaire au réseau de volontaires FOL74 pour permettre l'entraide et l'émergence d'idées • laisser le volontaire faire ses choix vis à vis de son projet 	<ul style="list-style-type: none"> • développer son projet d'intérêt général dans le respect des valeurs de la FOL74 et du service civique • participer à des temps d'information sur le volontariat et notamment sur le service civique d'initiative • se rendre disponible sur des actions temporaires organisées par la FOL74 (festival bonheur des mômes, droit de l'enfant...) en lien avec la thématique de son projet • mettre à contribution son projet dans les différentes actions et secteurs de la FOL74 (en accord avec la référente) • consacrer une moyenne de 24 heures par semaine au moins à la réalisation du projet • être force de proposition et communiquer avec tous les acteurs

Les avantages	Les points de vigilances
<ul style="list-style-type: none"> • Tous les avantages liés au statut de volontaire (indemnité de 580 euros par mois, sécurité sociale...) • Tous les points cités au-dessus • Possibilité de participer à des temps de formation interne à discuter avec le volontaire (BAFA, ateliers...) • Grande flexibilité sur l'organisation • Pas d'objectifs de résultat mais de moyen 	<ul style="list-style-type: none"> • Le volontaire reste le principal moteur de son projet. La FOL74 est là pour l'accompagner mais ne fera pas à sa place. Elle propose des outils pour l'organisation et la communication. C'est sa motivation qui doit le conduire à avancer le temps de la mission • L'accompagnement personnalisé est donc différent par rapport à une mission de service civique classique et demande plus d'autonomie